

Sur motion de M. Howard, appuyé par M. Knowles, il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie de toute la correspondance, de tous les télégrammes et de tous les autres documents échangés entre le gouvernement ou tout organisme ou service du gouvernement et tout membre ou tous les membres du comité consultatif de la Commission des pêcheries du Pacifique nord depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1963.—(*Avis de motion portant production de documents n° 148*)

Sur motion de M. Howard, appuyé par M. Knowles, il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie du télégramme envoyé au cours du début d'août 1963 par la Fisheries Association of B.C. où l'on recommandait la nomination d'un arbitre en vue de trancher certaines questions relatives à la grève dans l'industrie de la pêche de la Colombie-Britannique plus tôt cette année.—(*Avis de motion portant production de documents n° 149*)

Sur motion de M. Fisher, appuyé par M. Knowles, il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie de toute la correspondance échangée entre des ministres ou des employés du gouvernement et des personnes de l'extérieur, en ce qui concerne la nomination, il y a déjà quelque temps, de M. Loris Russell comme directeur du Musée national.—(*Avis de motion portant production de documents n° 150*)

M. Pigeon, appuyé par M. Winkler, propose,—Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute la correspondance échangée depuis le 8 avril 1963, entre le ministre de la Justice ou l'un quelconque des fonctionnaires du ministère de la Justice d'une part et, d'autre part, M. Roland Comtois, de Repentigny, comté de Joliette-L'Assomption-Montcalm.—(*Avis de motion portant production de documents n° 151*)

La question est mise en délibération;

L'honorable représentant de Joliette-L'Assomption-Montcalm (M. Pigeon) fait connaître qu'il désire un débat sur ladite motion.

Il est ordonné,—Que le greffier reporte ladite motion à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément à l'article 47 du Règlement.

Sur motion de M. Pigeon, au nom de M. Woolliams, appuyé par M. Winkler, il est ordonné,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre une copie de chacune des dénonciations faites sous le régime du Code criminel du Canada contre Hal C. Banks le ou avant le 31 octobre 1963, ainsi que de tous les autres documents délivrés ou signifiés par voies légales audit Banks relativement aux dénonciations ou accusations en cause.—(*Avis de motion portant production de documents n° 155*)

Le Bill C-88, Loi concernant un décret de Son Excellence le gouverneur en conseil intitulé: «Décret relatif à une surtaxe sur des importations» et rétablissant certains taux de droits de douane et certains avantages tarifaires que ledit décret avait expressément retirés, est étudié en comité plénier, rapporté avec un amendement et étudié dans sa forme modifiée.

Du consentement unanime, ledit bill est lu une troisième fois sur division et adopté.